



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2023

L'Assemblée Générale a lieu à la salle Jehan de Malestroit. La séance est ouverte à 10h par Pascal AUBRY, président de la Ligue.

Pascal AUBRY remercie Lionel CHENEAU pour son accueil et informe que l'Assemblée Générale sera suivie d'un repas pris en commun puis d'une réunion du Comité Directeur, élargi aux responsables départementaux-ales.

Il précise qu'il s'agit là, sauf urgence à venir, de la dernière Assemblée de ce mandat commencé en 2020, et que la date de l'Assemblée Générale sera fixée l'après-midi par le Comité Directeur.

Ordre du jour

1. Quorum	3
Représentation des clubs	3
Votants.....	4
Vérification du quorum.....	4
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2022..	5
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2023	5
4. Modification des statuts de la Ligue.....	6
Représentation des clubs (article 5.2)	6
Organisation à distance (article 5.3)	6
Organisation des scrutins sous forme électronique (article 5.5)	7
5. Présentation du bilan moral 2022-2023 et des perspectives 2023-2024.....	8
Rappels sur le fonctionnement de la Ligue	8
Communication.....	8
Clubs et Comités Départementaux	8
Secteur médical	9
Secteur jeunes.....	9
Direction Régionale de l'Arbitrage	10
Direction Régionale Technique	11
Jeu hybride	13
Secteur handicap.....	15
Secteur féminin.....	15
Prévention des violences	16
Formation.....	17
Secteur scolaires	18
Fonctionnement de la Ligue.....	19
6. Votes	20
Approbation du bilan moral 2022-2023.....	20
Approbation du compte de résultats 2022-2023	20
Approbation du budget prévisionnel 2023-2024	23
7. Questions diverses	24

1. Quorum

Représentation des clubs

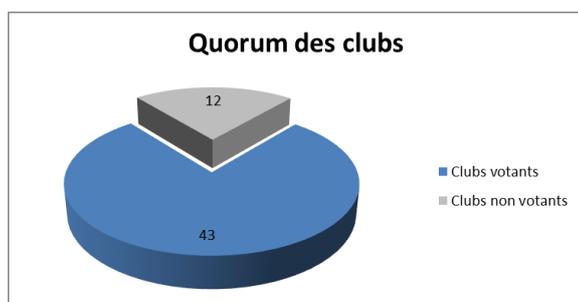


Dép.	FFE	Club	A	B	Voix	Responsable	Prés	Pouvoir
22	F22001	Echiquier Briochin	37	177	5	LETY Michel		BLEUZEN Christian
22	F22003	Echiquier Guingampais	62	20	4	LUCO Alain	X	
22	F22024	Echecs-Passion Yffiniac	28	13	2	CHAPELAIN Florent		ALLORY Pierre-Jean
22	F22025	Club Hillionnais d'Echecs	2	0	0	LE BORGNE Julien		
22	F22026	Tregor Echecs	99	82	6	LOUDIER Sarah		ALLORY Pierre-Jean
22	F22027	Echiquier Barnabéen	8	28	1	CONAN Christophe		ALLORY Pierre-Jean
22	F22029	Emeraude Echecs	32	92	3	DECOUZON Cyril		ALLORY Pierre-Jean
22	F22031	Echiquier de Plouaret/Vieux Marche/Tregrom	23	73	3	PRIMAULT Loic		ALLORY Pierre-Jean
22	F22034	L'Echiquier des Templiers	11	15	1	GLEDEL Bernard		ALLORY Pierre-Jean
22	F22036	Echedou Paimpol	10	6	1	JUANICO Robert		AUBRY Pascal
29	F29001	Echiquier Quimpérois	55	301	6	LE GUEHENNEC Jean-Marc		PRIGENT Jerome
29	F29012	Echiquier du Léon - Lesneven	27	18	2	PRIGENT Jerome	X	
29	F29036	USAM Echiquier Brestois	63	65	5	BAUDIN Frederic	X	
29	F29037	Echiquier Gouesnousien	41	74	4	THIERY Mathieu		PRIGENT Jerome
29	F29038	Echiquier de Plougastel	13	6	1	QUEMENEUR Georges		
29	F29044	Echiquier du Pays Fouesnantais	56	80	4	MARTIN Frederic	X	
29	F29058	Le Petit Pion	17	14	2	FEVRIER Anne		PRIGENT Jerome
29	F29060	Le Grand Roque de Saint Divy	13	13	1	KEBER Thierry		PRIGENT Jerome
29	F29061	L'Echiquier Bleu	15	0	2	SICLET Pascal		AUBRY Pascal
29	F29062	Echiquier Quimperlois	28	9	2	DIMEY Stephane		PRIGENT Jerome
29	F29065	Fianchetto du roi	8	5	1	DONCHEZ Gilbert		
29	F29066	Club d'Echecs de Pont l'Abbé	9	7	1	KERAVEC Julien		
29	F29067	Brest Echecs	5	10	1	DUPIOL Arnaud		
29	F29068	Plouzane Echecs	35	73	4	DERRIEN Fabrice		
35	F35001	Rennes Paul Bert	116	48	6	DEMANGHON Jonathan		BLEUZEN Christian
35	F35009	Echiquier Guichenais	18	20	2	MIGOT Martine	X	
35	F35013	Echiquier Vitréen	55	29	3	DODARD Herve		AUBRY Pascal
35	F35043	Echiquier Domloupéen	69	4	4	GUETTE Gilles		AUBRY Pascal
35	F35044	Betton Echecs Club	26	26	2	ALIAGA PEREZ Christian Mariano		PERNOT Damien
35	F35046	Echiquier du pays de Liffré	62	47	5	CATHERINOT Laetitia		AUBRY Pascal
35	F35048	Echiquier Rennes - Les Longs Pres	24	21	2	GUYADER Ronan	X	
35	F35049	Echiquier du Val de Rance	37	22	3	STORME Alain	X	
35	F35051	L'Echiquier Vezinois	23	83	3	GAUDIN Guillaume		MIGOT Martine
35	F35052	Olympic Club Montalbanais	15	12	2	DANET Claude		AUBRY Pascal
35	F35053	Rennes Echecs	23	21	2	JACOPIN Marika		LIMOUSE Clément
35	F35054	Association Sportive de Gévezé	5	8	1	GOUTARD Luc		
35	F35056	Pion Pacé - MJC	39	21	3	YCHE Michel	X	
35	F35057	Echiquier du Semnon	16	24	2	MULPAS Eric		MIGOT Martine
35	F35058	Le Petit Donjon Malouin	5	0	1	AL AHDAB Nasir		AUBRY Pascal
35	F35059	Echiquier de l'Oust	5	6	1	GASTAUD Patrick		
35	F35060	Pleurtuit Echecs	12	19	1	POURBAIX Damien		BLEUZEN Christian
35	F35061	Cavaliers des Trois Pays	28	35	3	BROCHERET Jean Charles		
35	F35062	La Tour Treverienneise	5	9	1	LE CLERCQ DE LANNOY Olivier		
35	F35063	l'Echiquier Malouin	7	48	2	THEON Pierre		STORME Alain
56	F56014	Echiquier du Pays de Baud	15	19	2	GLEMEE Fabrice		
56	F56023	Echiquier Quévenois	26	0	2	BEJJANI Guy		
56	F56024	Echiquier de l'ABC Pays de Vannes	88	156	6	GAILLET Jean-Yves		MARECHAL Daniel
56	F56028	Echiquier Laique Ste Anne d'Auray	60	82	5	LE GAL Loic	X	LE GAL Loic
56	F56031	Echiquier Hennebontais	25	5	2	POTIER Pierre		VASSELIN Benoit
56	F56032	Club d'Echecs de Languidic	5	20	1	BERTHAULT Tiffany		
56	F56033	Fous d'Echecs Pays de Ploërmel	37	121	5	GEORGET Patrice		LE GAL Loic
56	F56034	Questembert Echecs	9	10	1	TRELOHAN Henri	X	
56	F56035	Echiquier St Guyomard La Dame Blanche	18	14	2	CHENEAU Lionel	X	
56	F56037	Echiquier club de Pontivy	29	13	2	VASSELIN Benoit	X	
56	F56038	Les Fous du Roque	26	10	2	MONTOIR Gilles		MONTOIR Gilles
56	F56039	Club d'Echecs de Muzillac	26	2	2	MATHOREL Jean-Yves		DAVID Jean-Marc

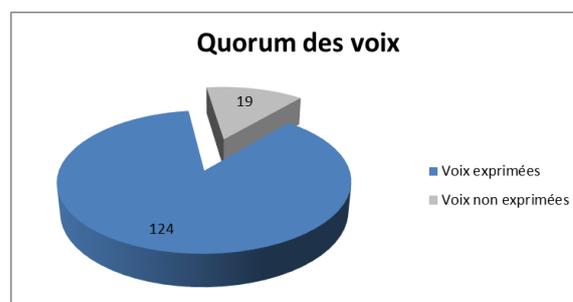
Votants

Votant	Voix	Club
1 ALLORY Pierre-Jean	16	2 F22024 - Echecs-Passion Yffiniac
		6 F22026 - Tregor Echecs
		1 F22027 - Echiquier Barnabéen
		3 F22029 - Emeraude Echecs
		3 F22031 - Echiquier de Plouaret/Vieux Marche/Tregrom
		1 F22034 - L'Echiquier des Templiers
2 AUBRY Pascal	18	1 F22036 - Echedou Paimpol
		2 F29061 - L'Echiquier Bleu
		3 F35013 - Echiquier Vitréen
		4 F35043 - Echiquier Domloupéen
		5 F35046 - Echiquier du pays de Liffré
		2 F35052 - Olympic Club Montalbanais
		1 F35058 - Le Petit Donjon Malouin
3 BAUDIN Frederic	5	5 F29036 - USAM Echiquier Brestois
4 BLEUZEN Christian	12	5 F22001 - Echiquier Briochin
		6 F35001 - Rennes Paul Bert
		1 F35060 - Pleurtuit Echecs
5 CHENEAU Lionel	2	2 F56035 - Echiquier St Guyomard La Dame Blanche
6 DAVID Jean-Marc	2	2 F56039 - Club d'Echecs de Muzillac
7 GUYADER Ronan	2	2 F35048 - Echiquier Rennes - Les Longs Pres
8 LE GAL Loic	10	5 F56028 - Echiquier Laique Ste Anne d'Auray
		5 F56033 - Fous d'Echecs Pays de Ploërmel
9 LIMOUSE Clément	2	2 F35053 - Rennes Echecs
10 LUCO Alain	4	4 F22003 - Echiquier Guingampais
11 MARECHAL Daniel	6	6 F56024 - Echiquier de l'ABC Pays de Vannes
12 MARTIN Frederic	4	4 F29044 - Echiquier du Pays Fouesnantais
13 MIGOT Martine	7	2 F35009 - Echiquier Guichenaï
		3 F35051 - L'Echiquier Vezinois
		2 F35057 - Echiquier du Semnon
		2 F56038 - Les Fous du Roque
14 MONTOIR Gilles	2	2 F56038 - Les Fous du Roque
15 PERNOT Damien	2	2 F35044 - Betton Echecs Club
16 PRIGENT Jerome	17	6 F29001 - Echiquier Quimpérois
		2 F29012 - Echiquier du Léon - Lesneven
		4 F29037 - Echiquier Gouesnousien
		2 F29058 - Le Petit Pion
		1 F29060 - Le Grand Roque de Saint Divy
		2 F29062 - Echiquier Quimperlois
17 STORME Alain	5	3 F35049 - Echiquier du Val de Rance
		2 F35063 - l'Echiquier Malouin
18 TRELOHAN Henri	1	1 F56034 - Questembert Echecs
19 VASSELIN Benoit	4	2 F56031 - Echiquier Hennebontais
		2 F56037 - Echiquier club de Pontivy
20 YCHE Michel	3	3 F35056 - Pion Pacé - MJC

Vérification du quorum



Quorum des clubs		
Clubs votants	43	78%
Clubs non votants	12	22%
Total	55	100%

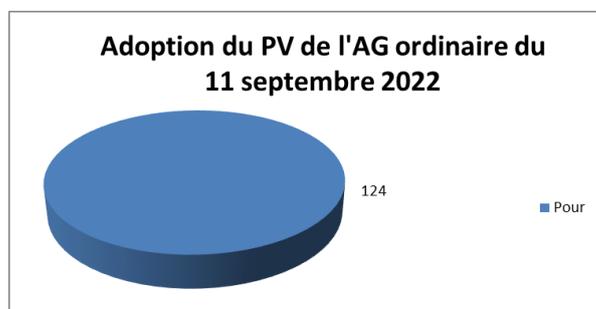


Quorum des voix		
Voix exprimées	124	87%
Voix non exprimées	19	13%
Total	143	100%

Cette Assemblée Générale dont un des objets est de voter une modification des statuts se tient avec un quorum de deux tiers des voix et deux tiers des clubs. Le quorum est dépassé.

Pascal AUBRY félicite les clubs présents ou représentés pour leur participation, ainsi que Briac DENIZET pour son travail de relance afin que les statuts puissent être modifiés sans devoir convoquer une nouvelle Assemblée Générale.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2022



Adoption du PV de l'AG ordinaire du 11 septembre 2022		
Pour	124	100%
Abstention	0	0%
Contre	0	0%
Total	124	100%

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité (124 voix pour).

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2023

Pascal AUBRY rappelle que l'Assemblée Générale du 26 juin 2023 avait été convoquée en urgence et en visioconférence pour permettre aux clubs de préparer la rentrée en connaissance des nouveaux tarifs d'affiliation en cas de changement. Il rappelle qu'il avait dit qu'il ferait si besoin revoter la décision prise en ligne (car l'organisation d'Assemblées Générales en ligne n'était pas prévue dans les statuts), précise qu'il n'a reçu aucune récrimination sur le sujet et que l'organisation d'un nouveau vote n'est pas nécessaire.

Catégorie Licence	U8-U16		U18-U20		Sen-Vet	
	A	B	A	B	A	B
Tarif d'affiliation 2023	14,50€	3,00€	25,00€	3,00€	48,50€	8,00€
Augmentation 2024	3,50€	-	3,00€	-	1,50€	2,00€
Tarif d'affiliation 2024	18,00€	3,00€	28,00€	3,00€	50,00€	10,00€

Daniel MARECHAL indique qu'il ne comprend pas l'augmentation globale du prix des licences alors que la Ligue enregistre une augmentation significative de son nombre de licencié·es. et s'abstiendra.

Damien PERNOT rappelle la hausse des coûts de manière générale, particulièrement ceux de l'alimentaire et de l'énergie qui impactent les organisations (Bretagne jeunes) et les accompagnements (France jeunes), et le besoin de rehausser les tarifs des licences pour pouvoir assurer une stabilité dans les années à venir.

Jérôme PRIGENT mentionne qu'il ne faut pas oublier faire la distinction entre licence A et licence B, pour lesquelles les entrées pour la Ligue ne sont pas les mêmes.

Gilles MONTOIR revient sur l'augmentation des prix sur les licences jeunes, qui ne lui semble pas adaptée.

Jérôme PRIGENT lui répond que ce point sera traité dans la partie consacrée au secteur jeunes. Pascal AUBRY ajoute indique que le choix des clubs d'avoir voulu faire porter l'effort sur les jeunes correspond sans doute à une volonté de faire correspondre les recettes de la Ligue avec ses dépenses très majoritairement fléchées vers les jeunes. Il ajoute que l'augmentation décidée par les clubs permettra sans doute à la Ligue d'amortir l'augmentation des tarifs fédéraux inévitable en 2024.

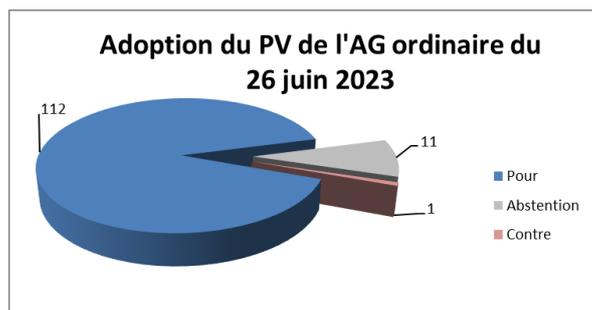
Michel LETY, par la voix de Christian BLEUZEN, demande pourquoi la Ligue a anticipé une telle action alors qu'elle aurait pu attendre l'action de la FFE. Pascal AUBRY répond que le but premier est d'éviter de continuer à présenter des déficits structurels dans les budgets prévisionnels, Damien PERNOT et Jérôme PRIGENT appuient l'argumentation de Pascal AUBRY.

Alain STORME demande si les autres clubs de la Ligue ont augmenté leur cotisation. Après un rapide tour de table, l'Assemblée constate que les clubs ont fait des choix très variés en fonction de leur politique et de leur population (pyramide d'âges, type de joueur·euses).

Pascal AUBRY soumet au vote l'approbation du compte-rendu de l'AG du 26 juin 2023.

Daniel MARECHAL et Michel LETY s'abstiennent.

Henri TRELOHAN indique qu'il n'a pu se connecter à la visioconférence et donc n'approuvera pas le compte-rendu.



Adoption du PV de l'AG ordinaire du 26 juin 2023		
Pour	112	90%
Abstention	11	9%
Contre	1	1%
Total	124	100%

Le compte-rendu est adopté à la majorité (112 voix pour, 11 abstentions, 1 voix contre).

4. Modification des statuts de la Ligue

Pascal AUBRY détaille les modifications proposées des statuts de la Ligue de Bretagne et ses échanges avec la Fédération.

Représentation des clubs (article 5.2)

Il explique le refus de la Fédération que les responsables des clubs puissent se faire représenter par n'importe quel·le licencié·e âgé·e de plus de 16 ans lors des Assemblées Générales, car cette modification qui avait pour but de faciliter la représentation des clubs créerait une exception bretonne en dehors des clubs des statuts-types de la Fédération.

Alain LUCO indique que la nouvelle rédaction de cet article n'est pas assez compréhensible et doit être revue. Après un échange sur le fond de la modification (accord général) et sur les termes à adopter, Pascal AUBRY demande à être mandaté par l'Assemblée Générale pour procéder aux modifications souhaitées avant de publier les nouveaux statuts et les remonter à la Fédération. Il ajoute qu'il demandera à Alain LUCO sa relecture.

5.2 Composition (article modifié)

L'Assemblée Générale de la Ligue est composée des clubs affiliés à la FFE dont le siège se situe sur le territoire de son ressort.

Ils sont représentés en la personne de leur Président·e (ès-qualité). À défaut, les Président·es peuvent se faire représenter par mandat spécial confié à :

- *toute personne licenciée dans le même club affilié ayant seize ans révolus ;*
- *un·e autre président·e de club de la Ligue ;*
- *toute personne mandatée par le·la Président·e de son club pour le·la représenter à l'Assemblée Générale.*

Organisation à distance (article 5.3)

Pascal AUBRY explique que l'organisation d'Assemblées Générales en distanciel est souhaitable pour favoriser l'organisation rapide de réunions sans nécessiter des déplacements coûteux en temps et en énergie (comme cela a été réalisé en juin).

Alain LUCO souhaite qu'il soit possible de faire des Assemblées Générales mixtes, avec des personnes qui peuvent être en présentiel et d'autres en distanciel.

Christian BLEUZEN ajoute que la dimension hybride de ces réunions est une réelle opportunité et qu'il la pratique déjà pour les réunions du CDJE35. Pascal AUBRY ajoute qu'il incitera les responsables des Comités Départementaux à faciliter l'accès à des salles de réunion hybrides pour les personnes ayant des difficultés de connexion.

Ronan GUYADER indique qu'il ne faut pas négliger l'aspect « humain » des Assemblées Générales ; il n'est pas opposé à la mise en place d'Assemblées Générales en distanciel, mais souhaite que les Assemblées Générales en présentiel soient privilégiées.

Frédéric BAUDIN indique que c'est une bonne chose de proposer cette alternative à cause des multiples problèmes que peut occasionner le transport (frais d'essence, temps de trajet, etc.)

Daniel MARECHAL demande s'il sera possible d'ouvrir les Assemblées Générales en distanciel à tou·tes les licencié·es. Pascal AUBRY répond par l'affirmative, comme c'est déjà le cas pour les Assemblées Générales en présentiel, et qu'il est certain que cela facilitera la présence de licencié·es qui n'ont aucune responsabilité dans les échecs, que l'on ne voit jamais dans les Assemblée Générale en présentiel. Il ajoute que l'abonnement Zoom de la Ligue est taillé pour accueillir tou·tes les licencié·es de la Ligue.

5.3 Convocations (article modifié)

L'Assemblée Générale est convoquée par le·la Président·e de la Ligue et se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur.

Elle peut aussi être convoquée par la majorité absolue des membres du Comité Directeur ou à l'initiative du tiers des membres de l'assemblée représentant au moins le tiers des voix.

La convocation et l'ordre du jour sont adressés par courrier électronique, ~~ou par défaut par courrier postal~~, aux président·es des clubs membres de la Ligue quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion de toute Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale se réunit en présentiel, en distanciel (visioconférence) ou en mixte présentiel/distanciel.

Organisation des scrutins sous forme électronique (article 5.5)

Enfin il est proposé que les votes puissent être organisés sous forme électronique, cette proposition ne soulève pas de commentaire.

5.5 Modalités de vote

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises sans condition de quorum, ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

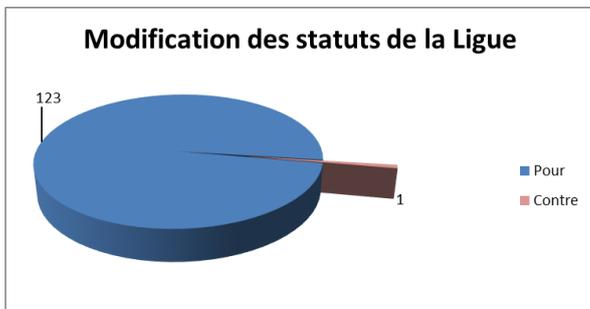
Des conditions spécifiques de convocation, de quorum et de délibération sont prévues aux articles 6.3, 11.1 et 11.2 des présents statuts.

Le vote par procuration est admis dans la limite de 20 voix par délégué·e en plus de celles du club qu'il·elle représente. Si le nombre de clubs membres de la Ligue est au moins de 10, le nombre total de voix dont peut disposer un·e délégué·e est limité à 15% du total des voix de la Ligue. Cette limite est arrondie à l'entier supérieur.

*Le vote par correspondance n'est admis que dans le cadre de l'Assemblée Générale Élective. **Dans le cadre d'une Assemblée Générale en distanciel ou en mixte présentiel/distanciel, les scrutins peuvent être organisés sous forme électronique.***

Pascal AUBRY précise que l'Assemblée Générale électorale de 2024 sera organisée en présentiel car il n'entend pas mettre en place une solution de vote électronique garantissant l'anonymat des scrutins.

Henri TRELOHAN vote contre les modifications proposées, pour les mêmes raisons évoquées précédemment.



Modification des statuts de la Ligue		
Pour	123	99%
Abstention	0	0%
Contre	1	1%
Total	124	100%

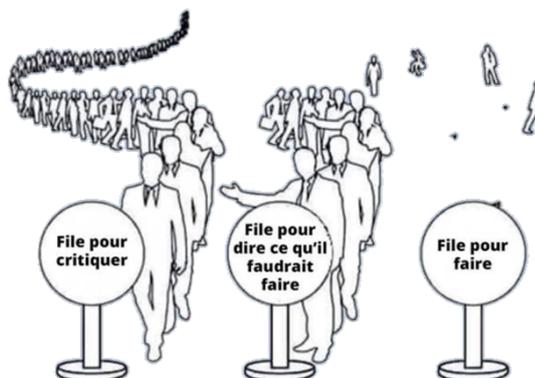
5. Présentation du bilan moral 2022-2023 et des perspectives 2023-2024

Pascal AUBRY indique que les comptes de résultats et budget prévisionnels seront présentés par secteur par les responsables, avec le support de Damien PERNOT, trésorier de la Ligue.

Rappels sur le fonctionnement de la Ligue

Pascal AUBRY rappelle que la Ligue est ce que nous en faisons tou·tes, chacun·e à notre mesure :

- L'Assemblée Générale oriente ;
- Le Comité Directeur décide ;
- Les Commissions proposent, réalisent et rendent compte ;
- Le Bureau exécute.



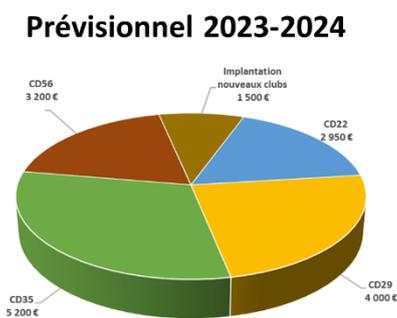
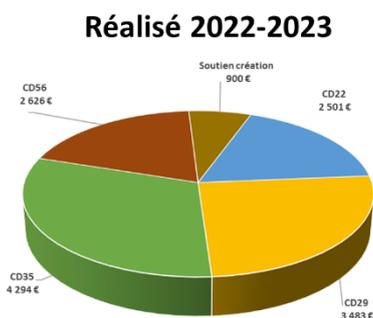
Communication

Pascal AUBRY invite tou·tes les licencié·es à s'abonner aux lettres d'informations de la Ligue (Bretagne Echecs Infos et Bretagne Echecs Résultats) et les responsables des clubs à relayer l'information.



Clubs et Comités Départementaux

Damien PERNOT fait le point sur les versements des licences aux Comités Départementaux et les aides à la création des clubs. Il précise que les aides apportées la première année d'existence du club ne sont pas automatiquement reconduites et dépendent de l'évolution du club, notamment le nombre de ses licencié·es.



Deux Comités Départementaux ont vu leur Comité Directeur renouvelé lors de la saison écoulée :

- CDJE35 (responsable : Christian BLEUZEN)
- CDJE22 (responsable : Frédérique DAGOREAU)

Damien PERNOT précise que le versement des licences du CDJE22 n'a pas été effectué, en attente de la recombinaison du Comité Directeur intervenue la veille et des documents justificatifs de l'activité du Comité Départemental.

Secteur médical

Responsable : Isabelle HAMELIN

Membres de la commission :

- Pascal AUBRY
- Isabelle HAMELIN



En l'absence d'Isabelle HAMELIN, Pascal AUBRY se réjouit du calme de ce secteur.

Secteur jeunes

Directeur Régional des jeunes : Jérôme PRIGENT

Responsables départementaux :

- Côtes d'Armor (22) : Eflam CASTEL
- Finistère (29) : Cyril CLEMENCEAU
- Ille-et-Vilaine (35) : Christian BLEUZEN
- Morbihan (56) : -



Championnat de Bretagne jeunes 2023 à Quessoy (22)

Jérôme PRIGENT fait état des difficultés rencontrées lors de l'organisation de l'édition 2023 et du manque de support sur place, notamment dû au choix très tardif du lieu et au manque d'implication de l'équipe locale. Il remercie néanmoins chaleureusement toutes celles et ceux qui ont permis de tenir ce beau championnat.



Il indique que l'hébergement et la restauration organisés par la Ligue depuis de nombreuses années ne seront assurés cette saison que si une équipe de bénévoles motivé-es assure la logistique sur place. Dans le cas contraire la Ligue n'assurera que la logistique sportive de l'évènement, et les familles et les clubs devront gérer l'hébergement et la restauration des joueur-euses.

Loïc LE GAL découvre les difficultés d'organisation mentionnées et félicite la Ligue pour avoir fait en sorte qu'elles n'aient pas été visibles des participant-es.

Pascal AUBRY précise que la répartition des compétences entre la Direction des Jeunes, l'équipe d'arbitrage et l'organisation locale est en ligne sur le site web de la Ligue (menu Jeunes > Championnat de Bretagne > Répartition des rôles) et que les candidats à l'organisation peuvent se signaler dès à présent.

Championnat de Bretagne 2024 : 7-10 mars 2024 (lieu non fixé)

Jérôme PRIGENT informe qu'aucun lieu de jeu n'a été fixé à ce jour malgré le travail de Christian BLEUZEN, qu'il remercie vivement pour le temps consacré.

Christian BLEUZEN évoque tous les problèmes auxquels il a été confronté dans la recherche d'un lieu pour 2024 : travaux, hausse des coûts, relations avec les proviseurs, ...

Briac DENIZET demande si dans les conditions actuelle, la rotation historique entre les Comités Départementaux pour l'organisation du Bretagne Jeunes peut être encore respectée. Jérôme PRIGENT répond que ce problème (trouver un lieu) pose la question plus générale du bénévolat : il est compliqué de demander à un Comité Départemental d'organiser un championnat de Bretagne jeunes et trouver une équipe de bénévoles prête à s'investir plusieurs jours d'affilée. Pascal AUBRY confirme que la qualité de l'organisation sera privilégiée à la rotation entre les départements.

Célia MALRY demande le nombre de places que doit pouvoir accueillir l'internat afin de lancer d'éventuelles démarches et indique que des recherches vont être lancées dans le Morbihan.

Championnat de France jeunes

- 2023 : avril 2023 à Agen
- 2024 : 14-21 avril 2024 à Agen

Jérôme PRIGENT informe qu'il demandera au Comité Directeur l'après-midi une revalorisation de la grille indemnitaire des entraîneur-es pour l'accompagnement au France Jeunes et que le nombre d'entraîneur-es passera de 4 à 5.



Interclubs (Nationale 3)

La formule toutes rondes sera reconduite en 2024, avec si possible l'organisation des 7 rondes sur trois journées pour limiter les déplacements des jeunes et faciliter l'organisation d'autres compétitions de début de saison.



Célia MALRY évoque un manque de visibilité de la Nationale 3 jeunes, en relation avec le fait que ni la composition du groupe ni le calendrier ne sont connus au 15 septembre.

Pascal AUBRY indique que la date est effectivement très tardive pour les clubs, notamment pour la réservation de leurs salles, mais que la Ligue est dans l'obligation d'attendre la finalisation des groupes de Nationale 2, du ressort de la Fédération, et que la composition du groupe sera affichée dès que possible.

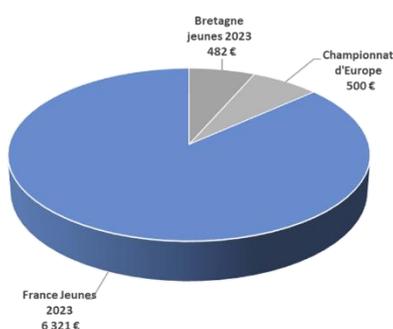
Pôles Avenir

Jérôme PRIGENT indique qu'aucune action de formation n'avait été réalisée la saison passée, notamment par manque de disponibilité en sortie du championnat de Bretagne jeunes. Le Pôle Avenir 2024 se tiendra sous la forme d'une préparation au championnat de France jeunes, pour les qualifié-es de la Ligue, et commencera dès la fin du championnat de Bretagne.

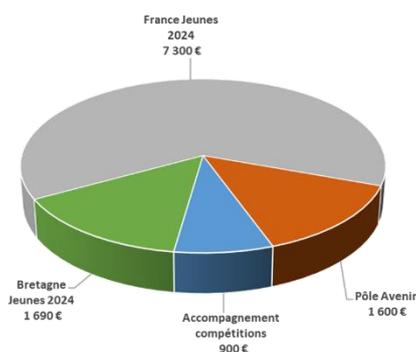


Budget

Réalisé 2022-2023



Prévisionnel 2023-2024



Direction Régionale de l'Arbitrage

Directeur Régional de l'Arbitrage : Laurent LECORNU

Composition de la Direction :

- Pascal AUBRY
- Laurent LECORNU (DRA)
- Benoit VASSELIN



Responsables départementaux :

- Côtes d'Armor (22) : Efflam CASTEL
- Finistère (29) : Laurent LECORNU
- Ille-et-Vilaine (35) : Sammy PLAT
- Morbihan (56) : Benoit VASSELIN

En l'absence de Laurent LECORNU, Benoit VASSELIN présente le secteur de l'arbitrage.

Stages de formation

Stage organisés 2023 :

- SC, 12-13 novembre 2022 (CDJE29, David MOREAU, Gouesnou)
- Jeu hybride, 9 et 20 décembre 2022 (Ligue, Denis REGAUD, Zoom)
- SC, 18-19 mars 2023 (CDJE35, Pierre LAPEYRE, Domloup)
- SO, 13-14 mai 2023 (Ligue, David MOREAU, Lannion)

Stages à venir en 2024 (prévisions) :

- Jeu hybride, 11 & 18 octobre 2023 (Ligue, Denis REGAUD, Zoom)
- FC, 8 octobre 2023 (CDJE29, David MOREAU, Quimper)
- SC, 4-5 novembre 2023 (CDJE29, David MOREAU, Quimper)

Prochains examens d'arbitrage

- 2 décembre 2023 (matin)
- 15 juin 2024 (après-midi)

Nouveautés 2023

Benoit VASSELIN rappelle quelques points marquants concernant l'arbitrage sur la saison écoulée :

- l'écriture désormais inclusive du Livre de l'Arbitre, pour une meilleure visibilité de la minorité des joueuses ;
- la nomination de deux nouveaux superviseurs pour la Ligue : Christian BLEUZEN et Dominique RUHLMANN ;
- le rajeunissement et la féminisation des équipes d'arbitrage, notamment celle du championnat de Bretagne jeunes.

Rappel : présence obligatoire d'un AFC à partir de la Nationale 4

Benoit VASSELIN rappelle que le règlement fédéral impose la présence d'un arbitre titré dans les clubs à partir de la Nationale 4, que les rencontres doivent être arbitrées par un arbitré titré également à partir de la Nationale 4. Pierre-Jean ALLORY précise qu'il n'y aura cette année aucune dérogation au règlement

Direction Régionale Technique

Directeur Régional Technique : Pierre-Jean ALLORY

Composition de la Direction

- Pierre-Jean ALLORY (DRT)
- Pascal AUBRY
- Vianney BINARD



Responsables départementaux :

- Côtes d'Armor (22) : -
- Finistère (29) : -
- Ille-et-Vilaine (35) : Damien PERNOT
- Morbihan (56) : Henri TRELOHAN

Calendrier 2023

Le calendrier de la Ligue a été mis en ligne pour sa première version en janvier 2023.

Modification des règlements

Pierre-Jean ALLORY indique que peu de modifications notables ont été apportées aux règlements fédéraux, il mentionne :

- Le changement du nombre de joueur-euses muté-es pour les équipes de 6 joueur-euses, qui passe de 3 à 2.



Pascal AUBRY indique que les règlements de la Ligue seront discutés et adoptés l'après-midi par le Comité Directeur.

Championnat de Bretagne

L'édition 2023 a vu la qualification de certain-es joueur-euses par le biais de tournois rapides joués en mode hybride.



Célia MALRY déplore le fait qu'il n'y ait eu aucun repêchage parmi les championnats départementaux, que seul-es les joueur-euses ayant terminé dans les trois premier-ères aient pu disputer le championnat de Bretagne et que cette diminution du nombre de places risque de dévaloriser le championnat départementaux.

Pascal AUBRY explique que la qualification par le biais des tournois hybrides a pour objectif de monter le niveau du championnat de Bretagne et que cet objectif a été atteint.

Michel YCHE propose une modification du processus de qualification hybride, qu'il trouve trop « facile » vis-à-vis des joueur-euses qualifié-es par les tournois départementaux qui ont consacré sept samedis dans leur tournoi.

Loïc LE GAL appuie cette argumentation en affirmant que si la Ligue continue de privilégier les qualifications par le jeu hybride plutôt que par le jeu en présentiel, cela va nuire aux championnats départementaux car ils n'auront plus aucun intérêt.

Briac DENIZET répond que cette formule, qui peut paraître injuste, a le mérite de permettre la participation de joueur-euses bien classé-es au championnat de Bretagne, joueur-euses qui délaissent les championnats départementaux considérés comme trop faibles.

Pascal AUBRY ajoute que le passage à trois qualifié-es par département n'a pas augmenté le niveau des championnats départementaux, qui ont d'autres mérites qu'une qualification pour le championnat de Bretagne. Il comprend le mécontentement vis-à-vis des deux processus de qualification pour le championnat de Bretagne et indique qu'il demandera à ce que le processus de qualification fasse l'objet d'une décision du Comité Directeur de l'après-midi.

La date et le lieu de l'édition 2024 ne sont pas encore fixés.

Coupe de Bretagne (hybride)

Pierre-Jean ALLORY indique que la coupe de Bretagne des clubs à l'étude en septembre dernier a finalement été organisée en hybride, dans le cadre de l'expérimentation de la Ligue.

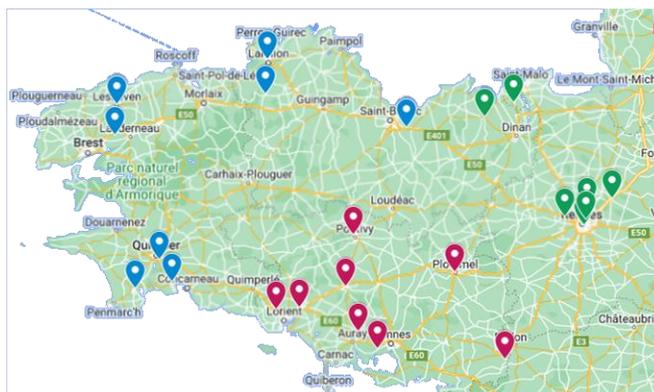


Interclubs adultes (Nationale 4)

La répartition géographique adoptée pour 2024 est Ouest / Sud / Est (Ouest / Nord-Est / Sud-Est en 2023).

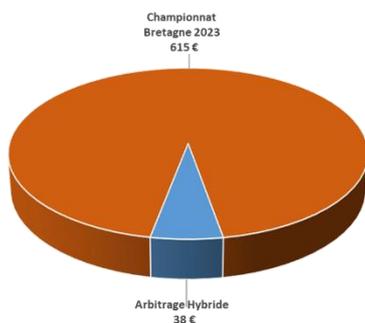


Pierre-Jean ALLORY félicite les directeurs de groupe (Oliver-James CROOK depuis l'Inde, Briac DENIZET et Vianney BINARD), qui ont su encore une fois proposer des calendriers qui ont d'emblée été acceptés par les équipes.

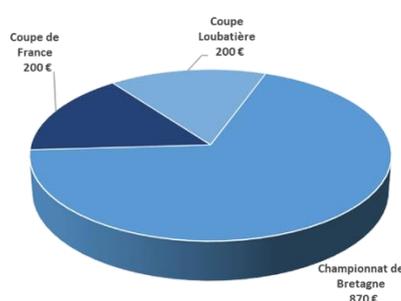


Budget

Réalisé 2022-2023



Prévisionnel 2023-2024



Jeu hybride

Pascal AUBRY rappelle rapidement les points marquants de l'expérimentation menée par la Ligue sur la saison 2023, les actions à venir en 2024, et renvoie l'Assemblée Générale aux nombreuses présentations faites aux clubs en ligne.

Il répète que l'objectif de la Ligue n'est en aucun cas de remplacer des compétitions en présentiel par des compétitions hybrides.

Homologation des lieux de jeu

- Maillage insuffisant sur la Ligue BRE, en progression
- Extension à d'autres ligues en 2024



Formation des arbitres

Formation 2023 :

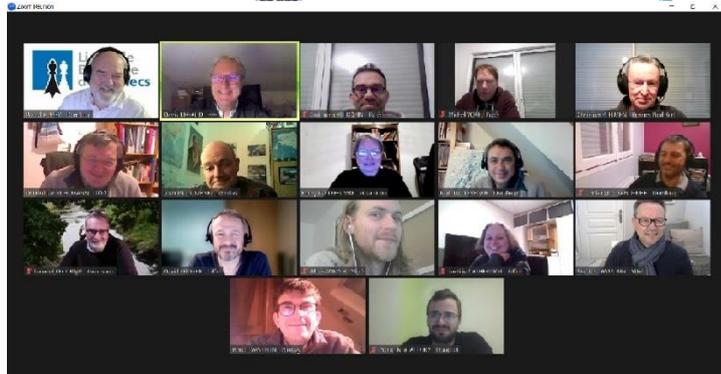
- 9 et 20 décembre 2022
- 16 stagiaires, 13 arbitres validé-es

Formation 2024 :

- 11 et 18 octobre 2023 (plus tôt dans la saison)

Travail à venir avec la DNA :

- Reconnaissance de la qualification hybride



Compétitions

2023 :

- Avant-première
- Expérimentations (individuel et par équipe)
- Compétitions homologuées Fide
 - Coupe de Bretagne hybride
 - Qualifications pour le championnat de Bretagne

2024 :

- Expérimentations pour les nouveaux lieux de jeu
- Nouvelles compétitions homologuées Fide
- Calendrier plus précoce



Retour d'expérience

- Retour globalement très positif
 - Projet mené à son terme
 - Tous les objectifs de départ remplis
 - Perspectives maintenues
 - Support de la Fédération
 - Professionnalisation des compétitions
 - Formalisation de tous les processus



- Montée en compétence partagée
- Innovation bretonne en cours d'extension
- Dématérialisation parfois difficile et parfois clivante !

Calendrier 2023

- Sept 2022 Lancement
- Nov 2022 Homologation des premiers lieux de jeu
- Déc 2022 Formation des arbitres
- Jan 2023 Expérimentation
- Juin 2023 Présentation aux clubs de la Fédération

Calendrier 2024

- Oct 2023 Formation d'arbitrage
- Oct 2023 Homologation de nouveaux lieux de jeu
- Nov 2023 Expérimentation (nouveaux lieux de jeu et arbitres)
- Déc 2023 Compétitions



Secteur handicap

Responsable : Lionel CHENEAU

Pascal AUBRY indique que pour la première fois cette saison l'obligation d'affichage de l'accessibilité des compétitions pour toutes les publicités sur le site web de la Ligue a été parfaitement respectée par tou-ttes les responsables des clubs.



Secteur féminin

Responsable : -

Responsables départementaux :

- Côtes d'Armor (22) : -
- Finistère (29) : -
- Ille-et-Vilaine (35) : Pauline COURJAL
- Morbihan (56) : Célia MALRY



Interclubs

- 2023 : N2 Ligue à Quimperlé, N1 à Bordeaux
- 2024 : N2 Ligue le 11 février 2024

Pascal AUBRY précise que l'amende reçue par l'Echiquier Gouesnousien pour son absence à la phase inter-ligues de Nationale 2 féminines, en plus de revêtir un caractère injuste car le club avait prévenu dans des délais raisonnables permettant un repêchage, aura sans doute un effet très contre-productif pour la compétition, pour laquelle il est déjà difficile de motiver les clubs.

Deux candidatures ont été reçues pour l'organisation de la phase ligue en 2024, le comité directeur tranchera l'après-midi.

Bretagne rapide féminin (trophée Roza Lallemand)

- 2023 : 19 mars 2023 à Rennes Paul Bert
- 2024 : non fixé

Pascal AUBRY précise qu'il proposera au Comité Directeur l'abandon de la phase régionale du trophée Roza Lallemand, dont l'organisation est chronophage pour la Ligue en apportant très peu de bénéfices (en termes de recrutement et de visibilité des féminines).

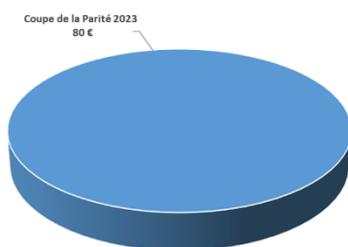
Christian BLEUZEN confirme, en tant qu'organisateur en 2023, que le retour est décevant en regard de l'investissement.

Coupe de la parité

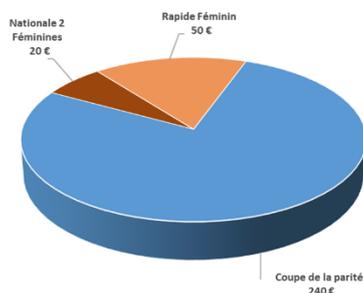
- 2023 : 18 mars 2023 à Rennes Paul Bert
- 2024 : 21 janvier 2024 (lieu non fixé)

Budget

Réalisé 2022-2023



Prévisionnel 2023-2024



Prévention des violences

Responsable : Pascal AUBRY

Composition de la commission :

- Lisa AUBRY
- Pascal AUBRY
- Jade BOUTANT
- Laurence LANGER
- Laura LE MAREC
- Damien PERNOT
- Jérôme PRIGENT
- Hélène RUHLMANN
- Benoit VASSELIN



COLOSSE
AUX PIEDS D'ARGILE

Pascal AUBRY rappelle l'importance de cette commission et son périmètre :

- Violences « classiques »
 - Sexisme, homophobie, racisme
- Violences spécifiques
 - Liées à l'accompagnement des jeunes en compétition
 - Pression des adultes (parents, entraîneurs, arbitres)

Il rappelle également que la Ligue est adhérente au Colosse aux pieds d'argile.

Actions 2023

- Messages de prévention aux clubs
- Suivi de plusieurs signalements et soutien des victimes
- Suppression d'une vidéo en ligne
- Relais de @nousjoueuses

Actions 2024

- Réalisation de supports de communication
- Formation
- Proposition de modification des conditions d'aide de la Ligue aux formations
- Promotion du contrôle d'honorabilité

Nouveautés concernant le contrôle d'honorabilité

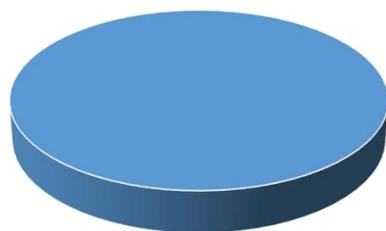
Pascal AUBRY mentionne deux nouveautés importantes :

- À compter du 1er septembre 2023, les titres d'arbitres et d'entraîneurs (DIFFE/DAFFE/DEFPE) seront suspendus si leur titulaire ne s'est pas soumis-e au contrôle d'honorabilité.
- Désormais, chaque licencié-e peut directement se déclarer sur le site fédéral comme personne soumise au contrôle d'honorabilité et renseigner les informations d'état civil nécessaires ou les corriger si nécessaire

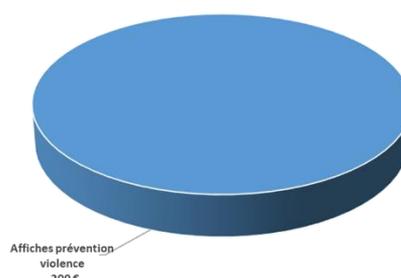
Il indique qu'il fera au Comité Directeur des propositions pour une meilleure utilisation du contrôle d'honorabilité pour les encadrements et les compétitions de la Ligue, et il invite tou-ttes les responsables des clubs à soumettre leurs encadrant·es au contrôle d'honorabilité.

Budget

Réalisé 2022-2023



Prévisionnel 2023-2024



Formation

Responsable : Jérôme PRIGENT

Stages FFE 2023

- Stage DEFPE 1 19-23 décembre 2022 à Rennes
- Stage DIFFE 15-16 avril 2023 à Saint-Brieuc
- Stage DAFFE 1 27-28 mai et 3-4 juin 2023 à Brest
- Stage DAFFE 2 1er-5 juillet 2023 à Yffiniac (annulé)



Stages FFE 2024

- Stage DIFFE 28-29 octobre 2023 à Domloup

Annnonce des formations

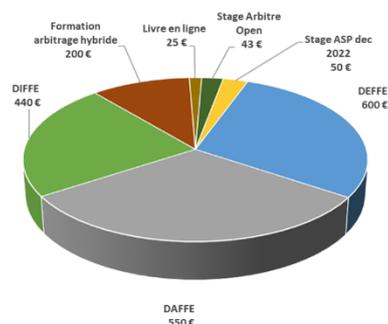
Pascal AUBRY rappelle que la Ligue participe à la formation des licencié-es selon des règles établies par le Comité Directeur afin de garantir l'équité de traitement des dossiers.

Il déplore que certains organisateurs ne jouent pas le jeu et n'attendent de la Ligue qu'une participation financière, sans que la Ligue puisse valoriser son action et garantir que les formations organisées puissent bénéficier à tou-ttes les licencié-es de la Ligue.

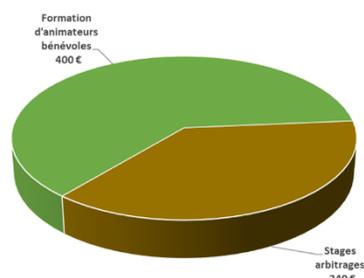
En conséquence, il proposera l'après-midi au Comité Directeur de formaliser la manière dont les stages sont organisés et annoncés ; il précise qu'il demandera à ce que les organisateurs ne respectant pas les règles ne bénéficient plus de l'aide de la Ligue.

Budget

Réalisé 2022-2023



Prévisionnel 2023-2024



Secteur scolaires

Responsable : Pascal AUBRY

Correspondants scolaires :

- Côtes d'Armor (22) : -
- Finistère (29) : Jérôme PRIGENT
- Ille-et-Vilaine (35) : -
- Morbihan (56) : Loïc LE GAL



Championnat scolaire

2023 :

- Championnat académique : 22 mars 2023 à Lannion

2024 :

- Championnat académique : lieu et date non fixés

Nouvelle section Échecs

Une nouvelle sections échecs (temps consacré aux échecs sur le temps scolaire) a ouvert à la rentrée au collège Théodore Monod de Vern s/ Seiche.

Michel YCHE, enseignant dans l'établissement, assure la formation des élèves.

Projet Class'Échecs

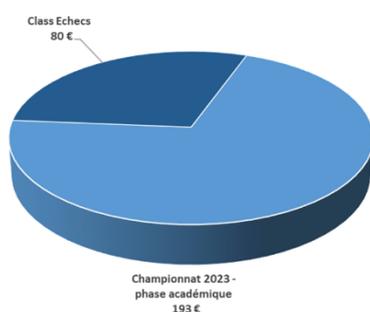
Pascal AUBRY indique que la Ligue a participé à l'achat de 31 kits pour les écoles (10 échiquiers, 1 échiquier mural, 50 brochures à distribuer : règles & premiers exercices, ressource en ligne) d'une valeur de 80€ pièce (40€ pour la Fédération, 20€ pour la Ligue et 20€ pour le Comité Départemental).

Class'Échecs

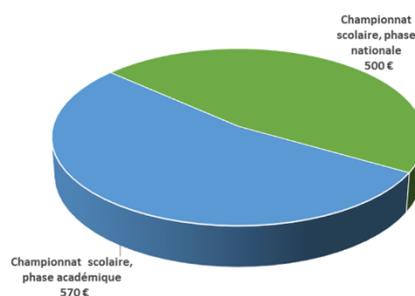
A partir de cette rentrée, la fédération et la ligue ne participent plus financièrement à ce projet.

Budget

Réalisé 2022-2023



Prévisionnel 2023-2024



Fonctionnement de la Ligue

Damien PERNOT précise que le budget anormalement déficitaire de la saison est dû à l'achat de 200000 feuilles de parties (100000 il y a quelques années).

Budget réalisé 2022-2023

Charges	Débit
46 - Débiteurs et créditeurs divers	298 €
4681 - Frais de déplacements	298 €
Assemblée Générale Ligue	298 €
60 - Achats	6 354 €
602 - Equipements	520 €
serveur breizh-chess-online.fr	520 €
6022 - Achat feuilles de partie	5 785 €
Impressions feuilles de partie	5 785 €
6063 - Fournitures	49 €
Consommable imprimante	49 €
62 - Autres services	541 €
6256 - Missions	324 €
Repas AG	324 €
6257 - Réceptions	87 €
pot AG	87 €
626 - Communication	130 €
Abonnement Zoom	130 €
Total général	7 192 €

Produits	Crédit
70 - Ventes	700 €
707 - Vente/Utilisation feuilles	700 €
Revente feuilles au CD29	160 €
Feuilles de partie Bretagne Jeunes	60 €
Revente feuilles à ELSA	60 €
Revente feuilles au CDJE35	420 €
75 - Autres produits	328 €
754 - Participation aux frais	30 €
Participants	30 €
75412 - Abandon de frais de déplacements	298 €
Assemblée Générale Ligue	298 €
76 - Produits financiers	4 €
7681 - Intérêts des comptes	4 €
Intérêts bancaires	4 €
Total général	1 032 €

Détail du budget de fonctionnement de l'année 2023

Bilan : -6 161 €

Budget prévisionnel 2023-2024

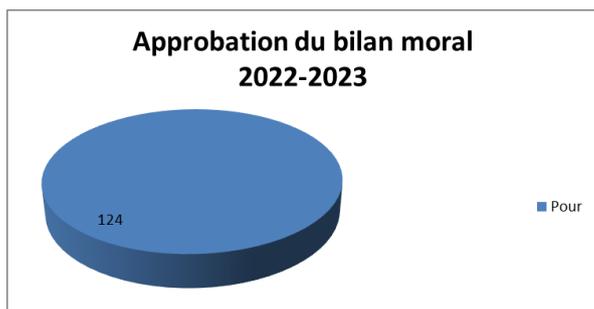
Charges	Débit
60 - Achats	550 €
6063 - Fournitures	100 €
602 - Equipements	450 €
62 - Autres services	360 €
626 - Communication	360 €
65 - Autres charges	300 €
6586 - Cotisations versées	300 €
Total général	1 210 €

Produits	Crédit
76 - Produits financiers	10 €
7681 - Intérêts des comptes	10 €
70 - Ventes	160 €
707 - Vente/Utilisation feuilles	160 €
Total général	170 €

Bilan : -1 040 €

6. Votes

Approbation du bilan moral 2022-2023



Approbation du bilan moral 2022-2023		
Pour	124	100%
Abstention	0	0%
Contre	0	0%
Total	124	100%

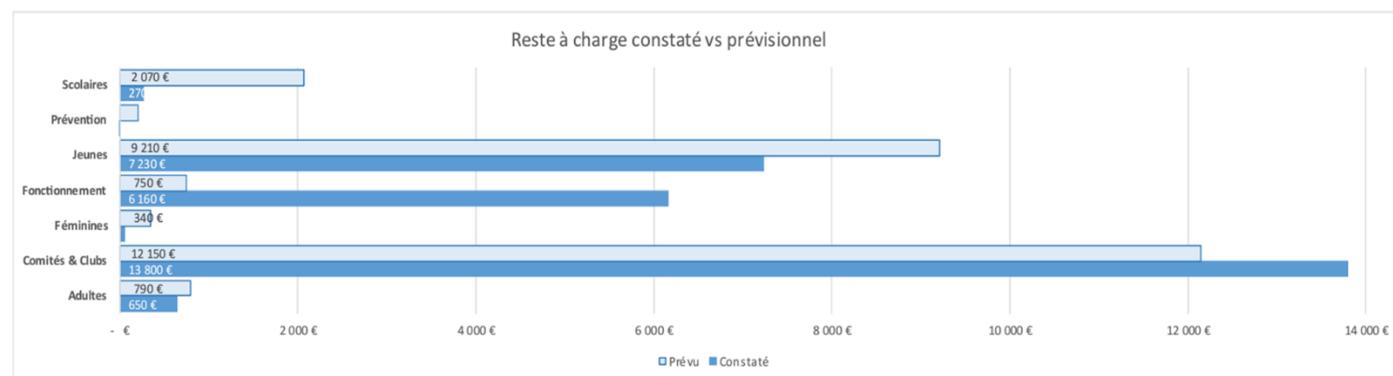
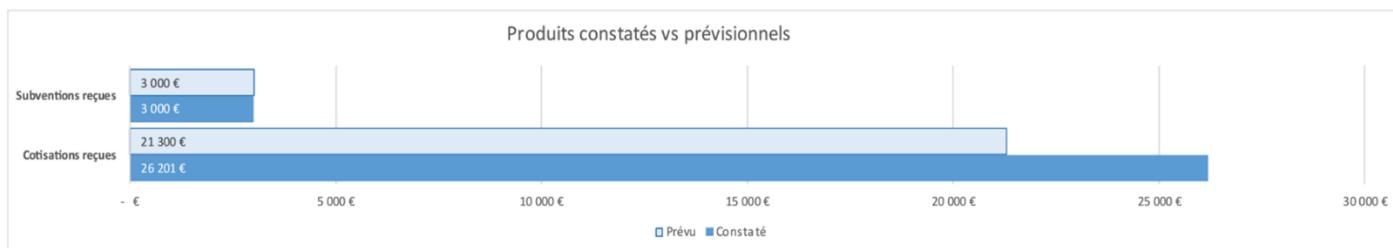
Le bilan moral 2022-2023 est adopté à l'unanimité (124 voix pour).

Pascal AUBRY remercie les clubs pour leur confiance et les bénévoles de la Ligue pour leur implication.

Approbation du compte de résultats 2022-2023

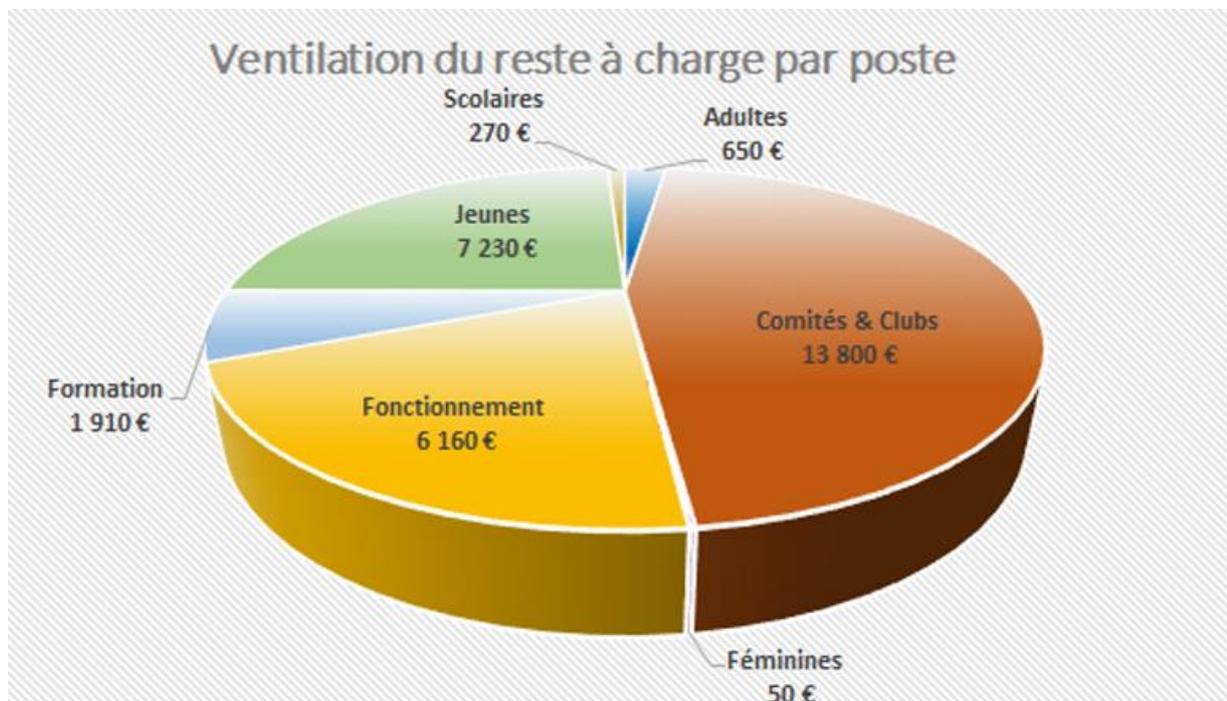
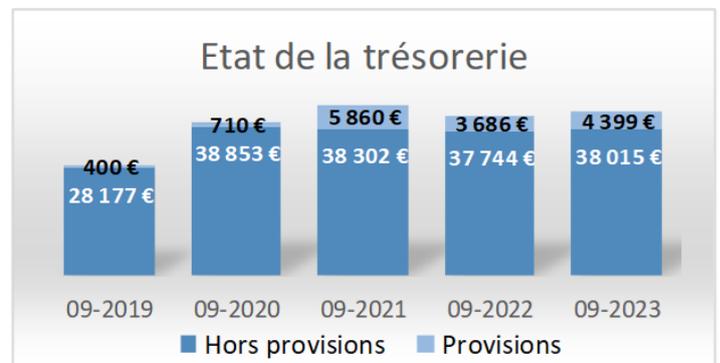
Pascal AUBRY présente ses excuses aux responsables des clubs pour n'avoir pu comme à l'habitude, à cause d'un emploi du temps professionnel et associatif trop chargé, communiquer aux clubs le compte de résultats détaillé et le budget prévisionnel présentés en séance. Il précise que tous les documents seront envoyés aux responsables après l'Assemblée Générale.

Damien PERNOT présente le compte de résultats global 2022-2023.



Charges	↑	Débit
46 - Débiteurs et créditeurs divers		2 968 €
4681 - Frais de déplacements		2 968 €
60 - Achats		13 955 €
602 - Equipements		1 925 €
6022 - Achat feuilles de partie		5 785 €
604 - Arbitrage		6 115 €
6063 - Fournitures		131 €
61 - Services extérieurs		7 788 €
611 - Formation		6 487 €
6135 - Locations mobilières		1 276 €
6183 - Documentation technique		25 €
62 - Autres services		15 869 €
6236 - Imprimés		125 €
6238 - Prix / dons		1 029 €
6256 - Missions		1 438 €
6257 - Réceptions		13 148 €
626 - Communication		130 €
65 - Autres charges		12 331 €
6571 - Bourses accordées		1 620 €
6586 - Cotisations versées		10 416 €
6586 - Homologation/Inscription FFE		295 €
68 - Amortissements et provisions		2 788 €
6815 - Dotation aux provisions		2 788 €
Total général		55 700 €

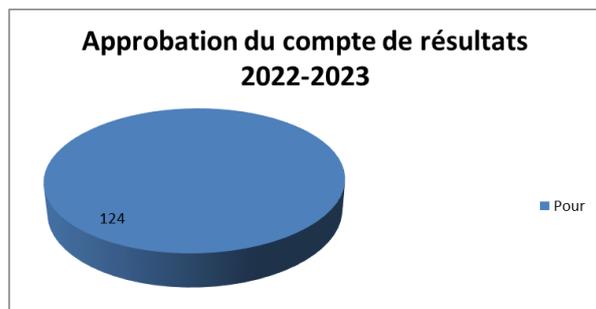
Produits	↑	Crédit
70 - Ventes		700 €
707 - Vente/Utilisation feuilles		700 €
74 - Subventions		3 540 €
74 - Subvention reçue		3 540 €
75 - Autres produits		42 398 €
754 - Participation aux frais		13 898 €
75412 - Abandon de frais de déplacements		2 299 €
756 - Cotisations reçues		26 201 €
76 - Produits financiers		4 €
7681 - Intérêts des comptes		4 €
78 - Amortissements et provisions		2 076 €
7876 - Reprise sur provisions		2 076 €
87 - Contributions volontaires		6 115 €
871 - Arbitrage		6 115 €
Total général		54 833 €



Damien PERNOT précise que le bilan financier de la saison écoulé est meilleur que le prévisionnel voté lors de la dernière Assemblée Générale, avec des différences significatives tant sur les recettes que sur certains postes de dépense et qu'une explication est nécessaire pour expliquer les principaux écarts :

- **[+2 500€]** Des cotisations en forte hausse (+19% par rapport à la saison précédente) apportant une capacité de financement supérieure aux prévisions ;
- **[+2 000€]** Un secteur jeune pour lequel deux actions n'ont finalement pas été menées : le Pôle Avenir et l'Accompagnement aux compétitions ;
- **[+1 800€]** Un secteur scolaire moins coûteux que prévu : les Ligues n'ont pas été sollicitées pour une seconde édition de Class Echecs et aucune bourse d'aide n'a été demandée pour la phase nationale du championnat scolaire ;
- **[-5 400€]** Un budget de fonctionnement en trompe-l'œil : l'intégralité du dépassement est dû à l'impression de 100 000 feuilles de partie. Cet investissement sera résorbé dans la durée par le biais des reventes aux CD ou aux clubs et à l'utilisation pour les compétitions organisées par la Ligue ;
- **[+1 100€]** Un ensemble de dépenses en moins qui, en cumulé, devient significatif : Les nouveaux clubs n'ont pas tous demandé de subvention à la Ligue, et l'aide à la participation de clubs aux finales nationales a été plus modeste que prévu.

Pascal AUBRY salue l'effort de transparence et de lisibilité réalisé par Damien PERNOT, et l'importance de son travail dans la confiance que les clubs ont dans la Ligue.



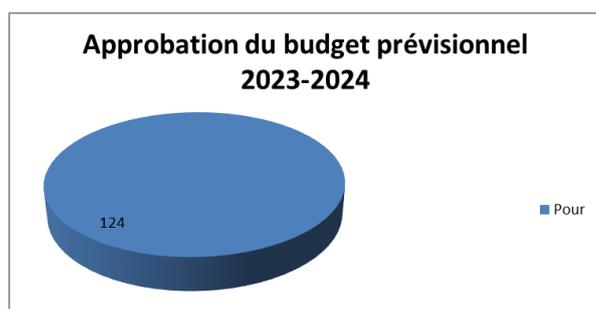
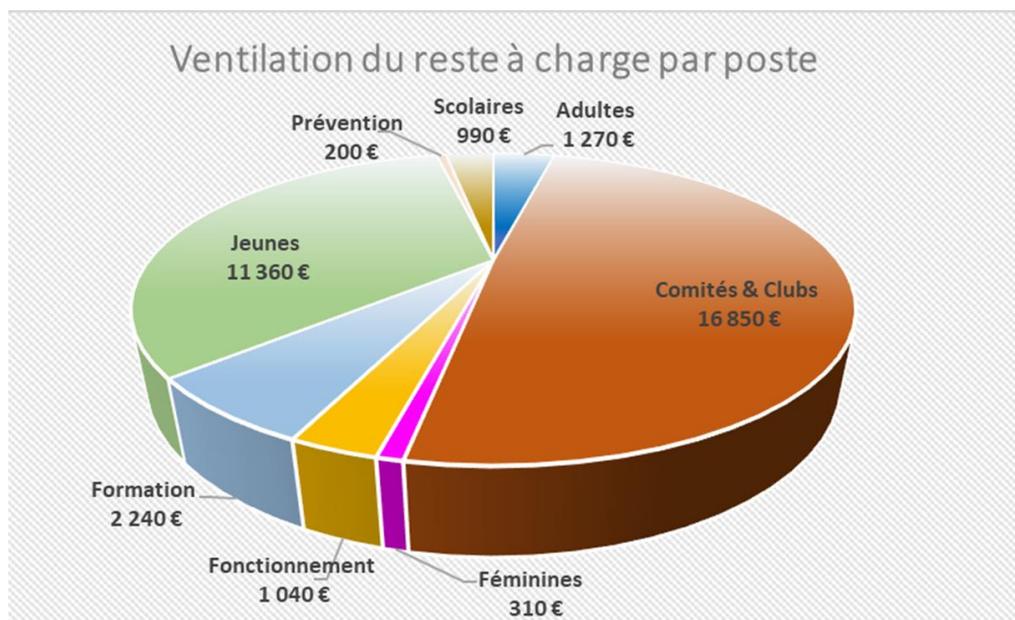
Approbation du compte de résultats 2022-2023		
Pour	124	100%
Abstention	0	0%
Contre	0	0%
Total	124	100%

Le compte de résultats 2022-2023 est adopté à l'unanimité (124 voix pour).

Approbation du budget prévisionnel 2023-2024

Charges	IT	Débit
60 - Achats		1 200 €
602 - Equipements		450 €
604 - Arbitrage		450 €
6063 - Fournitures		300 €
61 - Services extérieurs		13 190 €
611 - Formation		11 790 €
6135 - Locations mobilières		1 400 €
62 - Autres services		18 830 €
6236 - Imprimés		200 €
6238 - Prix / dons		1 200 €
6251 - Déplacements		950 €
6256 - Missions		1 220 €
6257 - Réceptions		14 700 €
626 - Communication		560 €
65 - Autres charges		21 068 €
6571 - Bourses accordées		2 740 €
6586 - Cotisations versées		18 138 €
6586 - Homologation/Inscription FFE		190 €
86 - Emploi des contributions		3 100 €
862 - Arbitrage		3 100 €
Total général		57 388 €

Produits	IT	Crédit
10 - Fonds propres et réserves		308 €
1068 - Réserves pour projets		308 €
70 - Ventes		160 €
707 - Vente/Utilisation feuilles		160 €
74 - Subventions		3 080 €
74 - Subvention reçue		3 080 €
75 - Autres produits		45 892 €
754 - Participation aux frais		14 892 €
75412 - Abandon de frais de déplacements		300 €
756 - Cotisations reçues		30 700 €
76 - Produits financiers		10 €
7681 - Intérêts des comptes		10 €
78 - Amortissements et provisions		4 388 €
7876 - Reprise sur provisions		4 388 €
87 - Contributions volontaires		3 550 €
871 - Arbitrage		3 550 €
Total général		57 388 €



Approbation du budget prévisionnel 2023-2024		
Pour	124	100%
Abstention	0	0%
Contre	0	0%
Total	124	100%

Le budget prévisionnel 2023-2024 est adopté à l'unanimité (124 voix pour).

7. Questions diverses

Aucun autre point n'a été soumis à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13h.

Fait à Rennes, le 18 septembre 2023

Le Secrétaire Général de la Ligue

Briac DENIZET



Le Président de la Ligue

Pascal AUBRY

